



CR du CTAC du 19 septembre 2019

Secrétariat adjoint : La CGT

La CFDT refuse de discuter du décret sur l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, car elle considère que celui-ci n'est pas stabilisé. Elle demande que ce point soit retiré de l'ODJ.

Liminaire de la CGT Centrale Finances (voir en pièce jointe)

- soutien total aux agent.e.s grévistes aux Finances Publiques ce 16 septembre,
- appelons aussi tous nos collègues à s'engager pleinement dans la journée du 24 septembre en décidant de la grève, pour porter les revendications propres aux réalités de Bercy mais aussi nous élever contre le rétablissement du jour de carence, l'interminable gel de la valeur du point, la loi à peine votée de démantèlement de la Fonction publique, les nouvelles suppressions d'emplois, les remises en cause des missions et les sombres perspectives s'agissant des retraites
- dégradation brutale des conditions de travail alors que la côte d'alerte a déjà été dépassée. Les résultats du très officiel observatoire ministériel en témoignent :
 - Pour 62% des agents, le rythme du changement est « trop rapide » aujourd'hui dans leur direction (49% en 2017).
 - 71% des agents estiment que leur direction n'évolue pas dans le bon sens (64% en 2017),
 - 71% des agents se disent par ailleurs pessimistes pour leur avenir dans la direction, contre 23% qui se disent optimistes.

Opposition de fond à la « Transformation de la DGE ».

Mais désormais, c'est la « transformation interne du SG » que nous devons également examiner dans cette instance ;

Demande de retrait de l'ordre du jour du point ANCT

Réponse de l'Administration sur le point 'CREATION DE L'ANCT'

La SG (par intérim) accepte le retrait demandé de l'examen du décret de l'ANCT. Demande de de retrait appuyée par les autres OS. Ce point sera représenté rapidement lors d'une prochaine instance. Un autre GT ne semble pas utile, car il y a, selon elle, peu d'impact sur les agents.

Certaines **OS** estiment que la fiche d'impact présentée est très faible et pensent qu'un GT pourrait s'avérer nécessaire. De plus, est demandée que soit produite également la circulaire sur la transformation de l'ANCT – partie 'Arrêté de restructuration'.

La CGT demande que les modalités appliquées aux agents pour cette restructuration, où chaque agent concerné par la restructuration (y compris si le poste est modifié à plus de 30%) est **PRIORITAIRE** pour un autre poste dans la structure et au titre de la mobilité interne ; soient également appliquées pour la transformation de la DGE ;

Certaines OS, dont **la CGT**, indiquent qu'ils ne donneront pas un avis qui serait un chèque en blanc, tant que nous n'aurons pas de certitude sur les conditions matérielles d'accueil des agents.

REORGANISATION DE LA DGE

La SG (par intérim) présente le projet d'arrêté de restructuration.

La CFDT et l'UNSA annoncent, d'emblée qu'ils donneront un avis favorable sur l'arrêté de restructuration en l'état, moyennant des explications à fournir aux agents. En particulier, sur les conditions d'attribution des différentes indemnités compensatrices.

Les autres OS, dont **la CGT**, signalent qu'un certain nombre de points sur l'arrêté de restructuration leur pose question, et inquiète également les agents.

La CGT, fait l'analyse suivante :

Sur l'article 1 avec la date du 31/12/2020. Y aurait-il une 2^{ème} vague de restructuration ?

Sur l'article 2, pourquoi un certain nombre d'agents sont-ils exclus de certains dispositifs indemnitaires ? En particulier, les agents sur des postes de Direction, ceux dont les postes sont modifiés substantiellement et qui souhaitent partir, ainsi que les agents dont les projets s'achèveront rapidement.

Il manque, de plus, un volet accompagnement en matière de formation.

Sur le volet de la prime de restructuration de service (PRS), il convient de préciser les modalités d'octroi afin de tenir compte de mobilité à la demande de l'agent ainsi même s'il a eu la possibilité de choisir son nouveau poste dans le cadre, par exemple, d'une cellule de reconversion

La CGT porte un regard attentif sur les modalités de calcul de chacune des deux parts de la prime de restructuration de service, en particulier dans le cas d'un changement de résidence administrative prenant en compte la situation familiale mais aussi de la prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale.

Si l'Administration l'estime nécessaire, nos OS pourront transmettre une rédaction des propositions pour amender cet arrêté. Nous considérons que, à l'identique des arrêtés de restructuration publiés par d'autres Ministères ou Directions de notre Ministère, celui de la DGE doit être réellement protecteur pour les agents. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est donc essentiel de préciser tant

pour les agents concernés que pour les services du SG et les directions de Bercy ou hors Bercy les règles de gestion des agents.

Suspension de séance

FO, Sud et CGT trouvent dommageable que les expressions de vote de l'UNSA et CFDT aient été exprimées tout de suite. Cependant, nous demandons que soient prises en compte les différentes modifications énoncées par nos OS. Compte tenu du fait que va se tenir rapidement un 2^{ème} CTAC, nous demandons donc un report du vote sur un arrêté où les modifications pourraient être prises en compte.

La SG (par intérim) s'étonne de la prise de position de Sud, FO et CGT qui semblaient d'accord, lors de la dernière instance, sur le contenu de l'arrêté. La SG signale que la priorité donnée aux agents de la DGE sur les postes n'entre pas dans le champ de l'arrêté de restructuration. Elle Refuse le report du vote. L'arrêté ne peut, selon elle, modifier les textes interministériels. La demande d'élargissement des dispositifs aux agents dont le poste est substantiellement modifié ne peut être prise en compte, car ces agents sont pour la plupart restés sur leur poste, donc affectés. Il sera toujours possible de discuter sur les autres propositions de **FO, Sud et CGT**.

FO, Sud et CGT expliquent que c'est le vécu des agents aujourd'hui qui nous a amené à faire remonter dans cette instance des propositions de modification de l'arrêté. Puisque le report est refusé, nous demandons à minima une note de gestion qui reprendra nos propositions de modification.

La SG (par intérim) estime que l'arrêté présenté aujourd'hui respecte la forme des arrêtés qui ont déjà été produits sur d'autres restructurations. Une note de gestion sera rédigée. Le sujet de la priorité de reclassement demandée par certaines OS n'est pas simple.

FO, Sud et CGT demandent ce qui ne figurera pas dans cette note de gestion. Cela conditionnera notre vote.

La SG (par intérim) propose que le vote soit fait après un débat sur l'accompagnement et sur ce qui est mis en œuvre dans la structure pour les agents qui vont travailler en mode projet.

CGT : Le fonctionnement par mail ne respecte pas le formalisme nécessaire pour ce qui concerne les affectations et missions des agents. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de mettre un volet formation dans l'accompagnement.

Le DRH de l'Administration Centrale confirme que 31 agents sont bien en attente de reclassement, dont 24 gérés par l'AC. Sur ces 24, 13 A+, 8A, 2 B, 1 C. Il sera tenu compte de la demande des OS avec un suivi plus fin. Chacun de ces 31 agents aura un conseiller référent qui l'accompagnera dans sa recherche de poste. Un document présentera les processus d'accompagnement.

La CGT souligne le perpétuel décalage entre ce que l'Administration dit en permanence dans les instances et ce que nous disent les agents de leur vécu. De nombreux agents sont toujours aujourd'hui dans la souffrance, car dans l'incertitude pour leur avenir, qu'ils soient en recherche de poste ou sur un poste substantiellement modifié. C'est cela la réalité. Quels sont les retours de la médecine de

prévention sur la situation des agents ? Il est dommageable que ce point ne soit pas abordé dans cette instance.

Nous souhaitons savoir comment les agents en instance d'affectation vont pouvoir travailler dans des bureaux de passage. Quid de la mission SECAFI ?

La SG (par intérim) estime que nous sommes dans un processus itératif qui permettra de prendre en compte les propositions des agents. Les agents en instance d'affectation pourront rester jusque fin octobre. Les OS sont invités à faire remonter toute demande des agents ou toute situation anormale auxquels ceux-ci peuvent être confrontés.

La CGT souhaite que le contenu exact de la note de gestion soit présenté lors du prochain comité de suivi RH de la DGE.

La SG (par intérim) indique qu'un livret présentant toutes les mesures d'accompagnement nous sera présenté. **Pour répondre à la demande des OS, la note de gestion sera un document signé qui engage l'Administration.**

Vote pour l'arrêté de restructuration à l'unanimité, avec les réserves émises.

TRANSFORMATION INTERNE DU SG

La SG (par intérim) indique qu'un GT se tiendra le 15 octobre où ce point sera à l'ODJ. Nous allons devoir conduire un exercice de simplification des textes d'organisation qui reprendront les organigrammes complets. Elle précise que le chantier sur l'informatique n'est pas le sujet des GRIDs. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les OS seront tenues informées.

Sur les petites structures : L'agence du numérique, la délégation générale de pilotage des Direccte, l'APIE, autant de structures vouées à disparaître ou à se fondre dans une autre structure.

La CGT souhaite savoir quel sera l'impact sur les effectifs dans ce dossier SG. Quid des missions ? Délocalisations ?

La SG (par intérim) répond qu'il n'y a aucun projet actuellement.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Situation des fonctionnaires techniques de l'imprimerie nationale : Le DRH de l'Administration Centrale pense que la solution retenue, qui sera proposée lors d'une réunion à l'automne (date non connue), ne s'orientera pas sur l'application du PPCR et du Rifseep pour les Protes. La DGFIP, la DGE, la DGCCRF et l'AC, aujourd'hui, n'ont pas donné de réponse sur l'intégration des Protes dans leur Direction. La solution de reclassement chez les attachés principaux pourrait être la piste retenue, ce qui permettrait, selon le DRH, un déroulement de carrière. Il y aura des entretiens individuels, puis un passage en CAP.

La CGT demande que les CAP concernées soient consultées en amont.

QUESTIONS DIVERSES

La SG (par intérim) :

- Point 1-1 : Les dysfonctionnements concernant les liens de La lettre de l'Essentiel seront pris en compte.
- Point 1-2 : L'information sera faite. sur le futur schéma immobilier de l'administration centrale, et en particulier le regroupement de la DGE
- Point 1-3 : L'expertise sur l'application du RIFSEEP pour les agents du SG exerçant leurs fonctions en province et le maintien des structures dont la taille n'excède pas 100 ETP n'a pas encore apporté de réponse.
- Point 2-1 : Remplacement de caméras déjà existantes dans le restaurant de Chevaleret Les déclarations ont déjà été faites à la CNIL. L'affiche existe.
- Point 2-2 : Il n'y a pas de décret transmis aux RH .concernant les congés bonifiés
- Point 2-3 : L'information sur le compte personnel de formation sera faite dès que le décret en Conseil d'Etat sera publié.
- Point 2-4 : Le Ministère s'inscrit dans le cadre de la responsabilité environnementale. En AC, des actions sont déjà en cours et d'autres vont l'être.
- Point 3-1 : Le CSRH de la DGCCRF n'a pas pour le moment vocation à rejoindre le CSRH du SG.
- Point 3-2 : Pas de déménagement prévu des services centraux de la DGCCRF sur IVRY.
- Point 4-1 : Quel est le déroulement de carrière des agents ATP, CSI et APST ? Seule réponse, une nouvelle réunion avant la fin de l'année. Ce dernier point a été reporté d'instances en instances. Quand aurons-nous une vraie réponse ?